

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2011

Etaient présents :

MM & Mme : G. URLACHER, G. LE LAY, D. PERRAU, Maires Adjoints

MM & Mmes : N. BRAZIER, R. BUTEAU, C. DEGOIS, V. FAZENDEIRO,
N. FIACRE, J.-F. JACQ, J.-Y. JEANNES, P. JUNILLON, S. NAPOLEONI,
B. SCHÄFER, F. SIMON,

Absents excusés ayant donné pouvoir : P. LE LOARER à G. URLACHER,
F. TARTIVEL à G. LE LAY, M. JEAUNEAU à D. PERRAU,
C. CHARLES à C. DEGOIS

Absent excusé : J. MARTINEAU

N. FIACRE a été élue Secrétaire.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature du marché de construction du futur Centre Technique Municipal qui sera situé à l'arrière du Gymnase.

Par ailleurs, suite au dernier Conseil Municipal, la convention avec Mme Vandar a été signée. Les travaux ont d'ores et déjà commencé.

L'ordre du jour ayant été approuvé, la séance peut débiter.

FINANCES

1- Vote des taux d'imposition 2010 (sur le rapport de M. Le Maire)

Il est proposé de ne pas augmenter les taux votés en 2010 concernant les quatre taxes. Cependant, afin de prendre en compte l'ensemble des dispositions fiscales, notamment les dispositions de la Loi de Finances 2011. Le Maire a rappelé que l'application de ces nouveaux taux n'avait aucune incidence sur le montant de l'impôt finalement payé par les administrés.

Les taux sont donc fixés au niveau suivant :

Taxe d'habitation : 23,44 %

Taxe foncière bâti : 15,68 %

Contribution Foncière des Entreprises : 24,51 %

Taxe foncière non bâtie : 32,89 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces taux.

Approuvé à l'unanimité.

2- Subventions aux associations locales (sur le rapport de M. Martineau)

Comme chaque année, lors du vote du budget primitif, une subvention est attribuée au profit des associations reconnues d'intérêt local. Un total de 46 670 € est soumis pour accord aux membres du Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité.

3- Affectation du résultat provisoire de clôture pour l'année 2010 (sur le rapport de M. le Maire)

Il est proposé aux élus de voter la reprise anticipée des résultats de clôtures pour l'année 2010 afin de permettre le lancement des opérations d'investissement sans attendre le vote du Compte administratif lors du prochain Conseil Municipal.

Résultat de clôture pour 2010 :

Investissement : + 40 590, 88 €

Fonctionnement : + 519 702, 33 €

Soit un excédant de **560 293, 21 €** avec une prévision d'affectation au compte 1068 de la section investissement pour 519 702, 33 €

Adopté à l'unanimité

4- Vote du Budget primitif (sur le rapport de M. Le Lay)

Le budget primitif 2011 est présenté au vote par chapitre et par opération d'investissement.

FONCTIONNEMENT : DEPENSES /RECETTES : 2 577 088,00 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES/RECETTES : 1 611 293,21 €

Adopté à l'unanimité

5- Attribution de l'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune *(sur le rapport de M. Le Lay)*

Depuis 1947, les communes sont autorisées à verser sur délibération du Conseil Municipal une indemnité annuelle de conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune.

Cette indemnité porte sur la rémunération des prestations de conseil et d'assistance aux communes en matière d'établissement des documents budgétaires et comptables, d'analyses budgétaires, financières, de trésorerie et de mise en œuvre de la réglementation en matière budgétaire et financière.

Aussi, pour l'année 2010, l'indemnité de Madame Sophie NODET s'élève à 501,53 € brut.

Adopté à la majorité, 3 abstentions

6- Demande de subvention parlementaire *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Dans le cadre des travaux d'investissement pour cette année 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention parlementaire accordée sur le chapitre 67.51 article 10 de la réserve parlementaire à Monsieur le Sénateur Serge LAGAUCHE. Cette subvention sera affectée à la réalisation d'un parking de stationnement dans la Rue Saint Leu.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

7- Participation pour la non réalisation de places de stationnement *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Les articles 34 et 98 de la Loi SRU du 13 décembre 2000 obligent la réalisation de places de stationnement dans les opérations de construction. Le PLU de la commune impose la réalisation de places de stationnement. Le constructeur doit donc réserver des places de stationnement dans l'emprise du terrain retenu pour la construction.

A défaut, le constructeur se verra dans l'obligation de payer une participation de 16 415,10 € pour non réalisation d'aires de stationnement dont le produit sera affecté à la réalisation de parcs publics de stationnement.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

8- Approbation de l'adhésion du Département de l'Essonne au syndicat du SIPPEREC et modification des statuts (sur le rapport de M. Le Maire)

Le Département de l'Essonne a demandé son adhésion au titre de la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC. Cette adhésion nécessite également une transformation du syndicat en syndicat mixte « ouvert », d'où une modification des statuts.

Le Conseil doit donc délibérer à la fois sur l'adhésion du département de l'Essonne et sur le changement de statut du SIPPEREC.

Approuvé à l'unanimité.

9- Renouvellement des délégués pour représenter le CLIS de l'usine de traitement des déchets managers de Varennes-Jarcy (sur le rapport de M. Le Maire)

Il est nécessaire de renouveler les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de l'usine de traitement des déchets ménagers de Varennes-Jarcy.

Il est proposé au Conseil de désigner M. Jean-Yves JEANNES en tant que délégué titulaire et M. Jean-François JACQ en que délégué suppléant.

Approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance 21h45.